



**Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne**  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC**

---

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 10 août 2020 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires écrits à l'attention de la secrétaire-trésorière, et ce, avant le 10 août 2020. Les commentaires peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec) ou par la poste à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) G0A 1A0.

### **La demande de dérogation mineure est la suivante :**

- 1- Permettre la construction d'un garage privé isolé qui empiéterait dans la cour avant sur une profondeur de 3.3 mètres, contrevenant avec l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 186-14. La propriété visée est localisée au 125, rue Paquet et identifiée comme étant le lot numéro 4 910 000 au cadastre du Québec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 21 juillet 2020.

**July Bédard**

Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 21 juillet 2020 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 21 juillet 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

**July Bédard**

Directrice générale, secrétaire-trésorière